

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le six janvier

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 27 décembre 2013**

**Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23**

**PRESENTS**: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.-  
Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.-  
MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J.  
- PROU A.- THURIAUD M.

**ABSENTS** : ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - PROVOST  
L.

**POUVOIRS** : ARDOUIN M. à THOMAS J.- Mme FRANCO M. à PROU A.- Mme HUGUET E. à DAVID G.-  
PROVOST L. à PEDRON A.

**Secrétaire de séance** : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet** : **Projet de construction d'un groupe scolaire primaire**  
**Demande de subvention au titre de la DETR 2014**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le projet de construction d'une nouvelle école publique primaire en est au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR ) auprès des services de l'Etat pour financer ce projet dont l'enveloppe prévisionnelle est estimée à 4 006 439 € H.T., rémunération du mandataire et révision de prix comprises (valeur à septembre 2014).

**Le conseil municipal, après délibération,**

- **Décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2014,**
- **Donne pleins pouvoirs au Maire pour signer les documents qui se rapporteront à cette affaire.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140106-2014D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014  
Publication : 08/01/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

